

# **REPUBLIQUE FRANCAISE**

## **MAIRIE DE LEDENON**

-----

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2015**

-----

Sous la présidence de Monsieur BEAUME Frédéric, Maire.

Étaient présents : BEAUME Frédéric, PONS Martine, PRADIER Bernard, MANOLACHE Daniela, ZARAGOZA Christophe, SILVESTRE Delphine, GUIRAUD Christophe, BELMONTE Isabelle, LOPEZ DECLE Chantal, ODIARD Yannick, DHUEZ Marie-Jeanne, ORTEGA Damien, AGUILAR Christine.

Absents excusés : LICHTENSTEIN Steffy procuration à Delphine SILVESTRE  
MIRA Nicolas procuration à Christophe GUIRAUD.

Secrétaire de séance : Mme LOPEZ DECLE Chantal.

Ouverture de séance à 20 h 34.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2014 à la majorité et deux abstentions (AGUILAR Christine et ORTEGA Damien).

#### **1/ Officialisation cession fonds de commerce : « Côté Parc »**

Dans la continuité des décisions prises en conseil municipal le 25 novembre 2014, concernant le nouveau bail à signer pour la location du fonds de commerce "Côté Parc" avec la nouvelle propriétaire de ce bail Madame Cindy CHEREAU.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer ce nouveau bail qui prendra effet à la date du 01 janvier 2015 et portera sur un montant de loyer mensuel de 235 €.

Pour votre information, ce bail est le prolongement de celui signé par le propriétaire précédent (M. MAURIN Eric) qui portait sur une durée de 9 années à partir du 01 août 2011.

Adopté à l'unanimité.

#### **2/ Indemnités nouveau Trésorier Nîmes Agglomération**

M. LECOURT Didier, trésorier municipal est parti de la Trésorerie de Nîmes Agglomération depuis le 12 novembre 2014.

Comme le prévoit la réglementation concernant l'octroi d'indemnités de conseil et de confection de budget, il y a lieu de prendre une délibération à chaque nouveau conseil pour la durée du mandat ou

s'il y a un changement de receveur, ce qui est le cas avec M. GALTIER Michel qui a pris ses fonctions au 13 novembre 2014.

Le calcul de ces indemnités (communiqué par la trésorerie) est basé sur une moyenne des années N-1 à N-3 en appliquant des pourcentages selon les montants des budgets. Ensuite s'applique le taux voté par le Conseil Municipal de chaque collectivité – jusqu'à présent, un taux maximum de 100 % a été attribué.

Pour l'année 2014, ces indemnités ont été versées en partie à M. LECOURT, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 12 novembre. Il convient en conséquence d'avoir l'accord des membres du Conseil Municipal pour autoriser le Maire à verser le complément d'indemnité de Conseil et de budget à M. GALTIER, soit pour un montant brut de 63.89 € qui correspond au solde de l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

### **3/ Dossier subvention 2015 Conseil Général Gard – Produits amendes de police**

Le Conseil Général, après répartition des recettes de la Préfecture émanant des produits amendes de police, doit reverser auprès des groupements de communes et communes de moins de 10 000 habitants, conformément aux articles R 2334.-10 à 12 du CGCT.

Les opérations d'aménagements relatives à la sécurité sont donc concernées par ces aides avec un montant des travaux pouvant atteindre 40 000 € HT.

Concernant notre commune, suite à un constat de vitesse excessive de véhicules, une mise en place de ralentisseurs est prévue afin de sécuriser certaines zones à risque de la commune et l'aide souhaitée porte sur la signalétique à mettre en place.

Toutefois, une date butoir est imposée à chaque commune pour déposer un dossier complet de demande de subvention, à savoir avant le 31 janvier 2015.

Ces implantations ne seront réalisées qu'après présentation préalable aux habitants des quartiers concernés.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer tous les documents ayant trait à une demande de subvention au titre des produits des amendes de police qui permettrait de participer au financement pour l'achat de matériel de signalétique routière en fonction de la répartition de l'enveloppe allouée.

Adopté à l'unanimité.

### **4/ CANM – Convention partenariat Scènes Agglo 2015**

Delphine SILVESTRE, conseillère déléguée à la culture explique aux membres du conseil que la communauté de l'agglomération souhaite proposer à ses habitants une programmation culturelle de qualité par le biais des Scènes d'agglo.

Ces spectacles (théâtre, danse, musique..) ont pour objectif de favoriser l'accès à la culture pour tous les publics.

Pour l'année 2015, Nîmes métropole a proposé aux communes un catalogue de spectacles variés sous 2 thèmes :

- Les vendredis de l'agglomération : spectacle tout public, programmé le vendredi soir à 20 h 45 dans l'agglomération tout au long de l'année, sauf week-end de février, mois de juillet et août et Noël et nouvel an.
- Les spectacles de l'agglomération : spectacles jeune public, programmés les samedis et dimanches du mois de décembre.

La convention de partenariat à signer et à retourner avant le 15 février 2015 reprend les engagements de la communauté de l'agglomération, à savoir :

- La programmation
- La prise en charges du coût total des spectacles programmés dans la commune (représentation, frais de transport des artistes, frais relatif aux droits d'auteur, SACEM...) L'accès aux spectacles sera gratuit pour la population.
- La communication (affiche, flyers).

Et ceux de la commune :

- La programmation,
- La mise à disposition de site pour la représentation, sécurité,
- La communication,
- La participation financière (restauration des artistes),
- L'accueil du public.

Elle prend effet au 01 janvier 2015 et s'achèvera le 31 décembre 2016.

La programmation sur la commune de Lédénon pour 2015 est la suivante :

- Vendredi 05 juin à 20h45 – « Couscous aux lardons »
- Samedi 19 décembre à 16h00 – « Little Jack et l'ouragan »

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

## **5/ Choix CAO Décembre – Fourniture et livraison repas scolaire & portage**

Le marché de services concernant la fourniture et livraison de repas scolaires en liaison froide et repas adultes pour les enfants de Lédénon vient d'arriver à son échéance.

La commune a donc relancé un avis d'appel public à la concurrence en octobre 2014 et la commission d'appel d'offre s'est réunie le 11 décembre afin d'étudier les candidatures à ce marché.

Christophe ZARAGOZA, adjoint aux finances va vous présenter le choix de la commission pour validation par le conseil et accord de celui-ci pour autoriser M. le Maire à passer ce nouveau marché avec la société retenue.

Adopté à l'unanimité.

## **6/ Bail emphytéotique Centrale photovoltaïque.**

Comme annoncé lors de la cérémonie des vœux à la population, la commune est actuellement à la recherche de nouvelles sources de financement afin de pouvoir assurer son développement.

La commune a reçu une proposition d'une société ce qui lui donnerait l'opportunité de signer une promesse de bail emphytéotique (sous conditions suspensives) pour l'implantation d'une centrale Photovoltaïque au sol.

Bernard PRADIER, adjoint à l'urbanisme, expose ce sujet aux membres du conseil.

A la suite de son intervention, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser M. le Maire à signer cette promesse de bail emphytéotique (sous conditions suspensives) avec la société Neoen.

Adopté à la majorité et une abstention (Christophe GUIRAUD).

Plus de questions à débattre n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 12.

Vu par nous, Maire de la Commune de LEDENON pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

Fait à Lédénon, le 26/01/2015

Le Maire,  
Frédéric BEAUME